

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
30/05/2022

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents: 13
Votants: 13

Séance du 7 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint	Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme ROCHE Sylvie	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal		Conseiller municipal
Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale	M. HEVIN Alain	Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal		Conseillère municipale

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. LHUILLIER Pascal

A été élu secrétaire de séance : Mme DEPRES Magalie

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil Municipal du 3 mai 2022
2. Installation d'un conseiller municipal
3. Commissions communales modifiées
4. Dispositif « une naissance, un arbre » : signature du nouveau devis
5. Ressources humaines :
 - Création de grade
 - Modification du tableau des effectifs
6. Subventions aux associations communales
7. Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales
8. Questions diverses

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 3 mai 2022 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 3 mai 2022
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Monsieur Brécin Wilfrid arrive à 20 h 50.

Installation d'un Conseiller Municipal suite à une démission

Considérant le décès de Monsieur Bruno Tolazzi, conseiller municipal,

Considérant que ce siège revient à Madame Catherine Levannier, candidate de la liste « Bazougers, ensemble pour demain », dont était membre Monsieur Bruno Tolazzi venant immédiatement après le dernier élu de cette liste,

Considérant l'incompatibilité de Madame Catherine Levannier avec la fonction d'élue,

Considérant la vacance d'un siège au sein de l'assemblée suite à l'incompatibilité de Madame Catherine Levannier,

Considérant que ce siège revient à Monsieur Clément Gortais, candidat de la liste « Bazougers, ensemble pour demain » dont était membre Madame Catherine Levannier, venant immédiatement après le dernier élu de cette liste,

Un courrier va être adressé à Monsieur Clément Gortais afin de l'en informer.

Son installation pourra intervenir au prochain Conseil Municipal.

DCM 2022-035 : Une naissance, un arbre : signature d'un nouveau devis

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 8 mars 2022, relative à la demande de subvention pour l'opération régionale 2020 – 2023 « une naissance, un arbre ».

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 mars concernant l'acceptation du devis de l'entreprise Trou pour la fourniture des arbres. L'entreprise Trou va cesser son activité à la fin de l'année.

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Gamm Vert de Meslay du Maine, celui-ci s'élève à 393.35 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise Gamm Vert d'un montant de 393.35 € TTC.

DCM 2022-036 : Création de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

et après en avoir délibéré,

Article 1 : Objet

Le grade de rédacteur est créé à compter du 1er juin 2022 à temps complet à raison de 35 (heures hebdomadaires).

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1er juin 2022.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

DCM 2022-037 : Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er juin 2022 afin de prendre en compte la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe et la création du poste de rédacteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le tableau des effectifs modifié, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er juin 2022

<i>Grade</i>	<i>Statut</i>	<i>Position</i>	<i>Temps de travail</i>
Rédacteur	Titulaire	En disponibilité	35 heures
Rédacteur	Titulaire	Activité	35 heures
Rédacteur	Contractuel	Activité	35 heures
Agent de maîtrise principal	Titulaire	Activité	35 heures

Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Titulaire	Activité	35 heures
Agent de maîtrise	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	35 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	8 heures
Adjoint technique territorial	Titulaire	Activité	16 heures
Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	Titulaire	Activité	35 heures

DCM 2022-038 : Subventions aux associations communales

Madame Pelmoine présente les travaux de la commission vie associative et sportive concernant les subventions 2022 attribuées aux associations. Madame Pelmoine explique que la commission a privilégié les associations de Bazougers.

		2022
APEL ECOLE PRIVEE	arbre de Noël et transport	17 €
	classes déplacées avec au moins 1 nuitée et Sorties pédagogiques	43 €
	soit Montant plafond, par enfant inscrit à la rentrée scolaire et habitant Bazougers, sur présentation des justificatifs de dépenses	60 €
OCCE ECOLE PUBLIQUE	arbre de Noël et transport	17 €
	classes déplacées avec au moins 1 nuitée et Sorties pédagogiques	43 €
	soit Montant plafond, par enfant inscrit à la rentrée scolaire et habitant Bazougers, sur présentation des justificatifs de dépenses	60 €
FUTSAL Bazougers		900 €
FOOTBALL CLUB		1 500 €
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES (subvention fonctionnement)		300 €
ASSOCIATION DE PECHE		300 €
TENNIS DE TABLE		600 €
LES AMIS DES VIEILLES PIERRES BAZOUGEROISES		200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (pour : 10, contre : 0, abstention : 3),

- Décide d'attribuer les subventions présentées ci-dessus,
- Décide d'attribuer en complément 600 € à l'association du tennis de table pour l'achat de 3 tables de ping-pong. L'association s'engage à mettre à disposition les tables pour les écoles de Bazougers et le centre de loisirs.

DCM 2022-039 : Réforme de la publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Bazougers afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

*Publicité par affichage sur le panneau d'affichage à la Mairie (à droite du bâtiment) rue du Château
53170 Bazougers ;*

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ADOpte la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Rapport des commissions

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu :

- *Une séance ciné en plein air aura lieu le samedi 2 juillet 2022, à la salle des sports. Le film projeté sera « l'Ascension ». Une animation par l'école de musique et de théâtre est prévue à partir de 19 heures. Les personnes auront la possibilité de pique-niquer sur place.*
- *Le repas des aînés aura lieu le dimanche 16 octobre, à la salle des fêtes.*
- *Le samedi 9 juillet, la commission se réunira afin de confectionner des décorations de Noël.*
- *Pour le marché communal, une trêve hivernale aura lieu chaque année de janvier à mars.*

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu :

- *Dans le cadre de Terre de jeux 2024, la caravane des sports sera présente à Bazougers le 19 juillet au centre de loisirs. Des initiations sur le handisport sont prévues.*
- *Le 23 juin, l'école publique en lien avec les écoles de Grez en Bouère et Saint Georges le Flécharde vont participer à une journée olympique.*

Prochain conseil fixé au mardi 5 juillet 2022.

La séance est levée à 21 h 50, le 7 juin 2022

Fait et délibéré le 7 juin 2022.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 7 juin 2022
Délibérations prises du n° 2022-035 à 2022-039

<i>Numéro de délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>
2022-035	Une naissance, un arbre : signature d'un nouveau devis
2022-036	Création de grade
2022-037	Modification du tableau des effectifs
2022-038	Subventions aux associations communales
2022-039	Réforme de la publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		GAGEOT Sylvie	
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	Absent excusé
TOLAZZI Bruno					